

DÉLIBÉRATION N°DL20250060 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 04/04/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 10 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h40) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO (à compter de 18h50) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 23h28) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (de 18h47 à 23h15) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à compter de 19h46) ; M. Romain PIPIER (de 18h48 à 23h40) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 00h30) ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h22) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL ;

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à compter de 23h40)
M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50)
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à compter de 23h28)
Mme Dudu TOPALOGU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h47, et à compter de 23h15)
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h46)
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h48 et à compter de 23h40)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 00h30)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (à compter de 00h22)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ENGAGEMENT DE SERVIR DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

La sécurité et la tranquillité publique sont des priorités majeures pour la commune de Saint-Chamond. Dans le but de garantir la stabilité des emplois, il est proposé de mettre en place un engagement à servir pour les agents de la police municipale. Cet engagement vise à fidéliser les agents recrutés par concours et à assurer la pérennité des effectifs formés.

La mise en place d'un engagement à servir permettrait de stabiliser les emplois pourvus et de maintenir un effectif stable au sein de la police municipale. En cas de rupture de cet engagement par le fonctionnaire, la commune exigera le remboursement d'un montant forfaitaire, fixé en fonction du grade de l'agent et de la durée de service effectuée après la date de titularisation.

Les montants forfaitaires de remboursement fixés par le décret n°2021-1920 du 30 décembre 2021 sont les suivants :

- 10 877 € pour les agents de police municipale,
- 16 789 € pour les chefs de service de police municipale,
- 39 875 € pour les directeurs de police municipale.

Le montant du remboursement sera ajusté en fonction de la date de rupture de l'engagement, selon les taux suivants :

- 100 % pour la première année,
- 60 % pour la deuxième année,
- 30 % pour la troisième année.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'article L. 423-10 du Code général de la fonction publique, qui permet aux communes d'imposer un engagement de servir aux agents issus du concours pour une durée de trois ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 29 voix pour,

2 contre

M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

8 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Romain PIPIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

DÉCIDE :

- **d'approuver** la mise en place d'un engagement à servir pour les agents de la police municipale de Saint-Chamond,
- **de fixer** les montants forfaitaires de remboursement en cas de rupture de l'engagement à 10 877 € pour les agents de police municipale, 16 789 € pour les chefs de service de police municipale et 39 875 € pour les directeurs de police municipale, ajustés selon les taux de 100 % pour la première année, 60 % pour la deuxième année et 30 % pour la troisième année,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette mesure.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/04/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne